INSTASSURE — KIASSURE —

Les montants des remboursements s'entendent après déduction du remboursement du régime obligatoire lorsqu'il intervient et dans la limite du niveau de remboursement indiqué dans le tableau de garantie, en fonction de la formule choisie et indiquée au Certificat d'adhésion.

7 Formules

	De 18 à 85 ans	De 18 à 85 ans NIVEAU 2		De 18 à 85 ans NIVEAU 4		De 18 à 85 ans NIVEAU 6	De 18 à 85 ans NIVEAU 7			
HOSPITALISATION (1) Médicale, chirurgicale, à domicile, maternité, établissements et unités spécialisés										
Hospitalisation à domicile	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %			
Etablissement conventionné										
Frais de séjour en secteur conventionné (2)	Frais réels									
Honoraires : Praticiens adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	250 %	300 %			
Honoraires : Praticiens non adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	100 %	100 %	105 %	130 %	155 %	180 %	200 %			
Chambre particulière en secteur conventionné (4) (par jour)	_	40 €	50€	60€	70 €	70 €	80 €			
Bonus Fidélité 2 ^{ème} année	-	45 €	55 €	65€	75 €	75 €	85 €			
Bonus Fidélité 3 ^{ème} Année et suivantes	-	50 €	60€	70 €	80€	85 €	90 €	Bonus		
Forfait journalier hospitalier (3)	Frais réels									
A partir de la 2 ^{ème} année Confort hospitalier (par jour) (Téléphone, internet, télévision, etc. maxi 15 jours par an)	-	5€	10 €	15 €	20€	25€	25 €	Bonus		
A partir de la 2 ^{ème} année Frais accompagnant (par jour) (enfant ou adulte hospitalisé - maxi 15 jours par an)	_	10 €	10 €	15 €	15 €	20 €	20 €	Bonus		
Transport	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %			
Etablissement non conventionné										
Frais de séjour (2)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %			
Honoraires et actes médicaux (anesthésie, chirurgie, obstétrique, imagerie)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %			
Forfait journalier hospitalier	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %			

SOINS COURANTS	De 18 à 85 ans NIVEAU 1				De 18 à 85 ans NIVEAU 5				
Honoraires médicaux (pris en charge par le régime de base) Consultations et visites, actes techniques médicaux, actes d'obstétrique, actes d'anesthésie, actes de chirurgie, actes d'imagerie et d'échographie : Praticiens adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	100 %	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	250 %		
Honoraires médicaux (pris en charge par le régime de base) Consultations et visites, actes techniques médicaux, actes d'obstétrique, actes d'anesthésie, actes de chirurgie, actes d'imagerie et d'échographie: Praticiens non adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	100 %	100 %	105 %	130 %	155 %	180 %	200 %		
Honoraires paramédicaux (pris en charge par le régime de base)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %		
Imagerie médicale pratiquée par des médecins ou praticiens adhérents au DPTM	100 %	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	250 %		
Imagerie médicale pratiquée par des médecins ou praticiens non adhérents au DPTM	100 %	100 %	105 %	130 %	155 %	180 %	200 %		
Analyses et examens de laboratoire (pris en charge par le régime de base)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %		
Médicaments (pris en charge par le régime de base)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %		
Médicaments (Prescrits et non pris en charge par le régime de base) (forfait annuel)	-	-	-	-	30€	40€	40€		
Actes de Prévention (pris en charge par le régime de base)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %		
Prothèses et appareillages (pris en charge par le régime de base)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %		
Médecine complémentaire : ostéopathe, pédicure, podologue, étiopathe, homéopathe, acupuncteur, chiropracteur, mésothérapeute, réflexologue, diététicien, nutritionniste (Forfait annuel - Maximum 30€ par séance)	-	80€	80 €	120 €	120 €	160 €	160 €		
Cures thermales acceptées par la Sécurité sociale sur présentation d'un justificatif (forfait thermal, transport, hébergement) (forfait annuel/bénéficiaire)									
Honoraires dans le cadre DPTM	100 %	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	250 %		
Honoraires hors DPTM	100 %	100 %	105 %	130 %	155 %	180 %	200 %		
Frais d'établissement	100 %	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	250 %		
Transport et hébergement (8) (forfait annuel)	100 %	50€	100€	150 €	175 €	200€	250 €		

SERVICES EN INCLUSION

Assistance - Mutuaide

Tiers payant - Viamedis

My CPMS - Espace assuré

Transmission et Consultation des remboursements

Simulation des remboursements de soins

Carte de Tiers-Payant dématérialisée



Les tableaux de prestations comprennent le remboursement du Régime de Base et sont exprimés en % de la base de remboursement des Régimes de Base (RB). Les forfaits exprimés en euros comprennent le remboursement du Régime de Base d'assurance maladie, par assuré.

DPTM: Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée.

Der Mil. Dispositif de l'ridique l'antille et de l'accès dux soins par une meilleure prise en charge des patients. Les médecins/praticiens contrat favorisant l'accès aux soins par une meilleure prise en charge des patients. Les médecins/praticiens signataires s'engagent à limiter leurs dépassements d'honoraires.

certains meuceuns/practicens signatorials et engagements d'honorains.

(i) Pendant les 30 premiers jours suivant la date de prise d'effet de l'adhésion, les remboursements sont limités uniquement à la prise en charge du ticket modérateur et du forfait hospitalier, sauf en cas d'hospitalisation consécutive à un accident où la garantie s'applique totalement.

(2) Limité à hauteur de la garantie pendant une durée déterminée (li) jours par an et par assuré pour les établissements et services de psychiatrie, neuropsychiatrie et assimilés, 30 jours en rééducation fonctionnelle, maison de repos, maison de convalescence, soins de suite et de réadaptation (SSR), unités de soins de longue durée (USLD) et établissements d'hébergement pour personnes âgées) puis réduite à 100 % de la base de remboursement de la Sécurité Sociole, par an et par assuré.

(4) Durée limitée à 30 jours par an en hospitalisation médicale, chirurgicale ou obstétrique et pour les séjours en soins de suite (maison de repos, de convalescence ou de rééducation.) consécutifs à une hospitalisation sONT EXCLUS de la garantie : les séjours en gérontologie, les séjours en unités de soins de longue durée (USLD), les établissements d'hébergement pour personnes âgées, les établissements médicosociaux, les établissements en l'evant pas des soins de soins de longue durée (USLD), les établissements d'hébergement pour personnes âgées, les établissements médicosociaux, les établissements en relevant pas des soins de suite et de réadaptations (SSR), les séjours en milieu spécialisé (pour les séjours en décaucation).

(5) Les fortaits indiquées incluent la prise en charge du ticket modérateur. La prise en charge est limitée à une hospitalisation).

(6) Les fortaits indiquées incluent la prise en charge du ticket modérateur. La prise en charge est limitée à une hospitalisation).

(6) Les fortaits indiquées incluent la prise en charge du ticket modérateur. La prise en charge est limitée à une établissements de la date d'effet du contrat. En outre, la prise en charge es

KIASSURE: SAS agissant en qualité de Courtier Grossiste en Assurances et Gestionnaire de contrat, enregistrée au RCS de Marseille sous le nº 825 261 522, immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le nº 17001652 (numéro pouvant être vérifié sur le site internet www.orias.fr), sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située sis 4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09, et dont le siège social est situé sis 27 Place aux huiles - 13001 MARSEILLE. CPMS SAS: Gestionnaire règlement des sinistres - Société de Gestion et de Courtage d'Assurance au capital de 2 729 468 €, inscrite auprès de l'ORIAS sous le № 07 001 007, dont le siège social est sis 4, Rue Auber 75009 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS B 97 B 14894 - Siret 414 357 889 00040 - Garantie Financière et RC Professionnelle conformes aux articles L 512-6 et 512-7 du Code des Assurances **ACHEEL**: Assureur du contrat - Société Anonyme au capital de 46 812,48 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Paris n°879605350 - Siège Social : 128 rue La Boétie - 75008 Paris, sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située sis 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. ASSOCIATION COPERNIC POUR L'ASSURANCE (ACPA): Souscripteur du contrat - Association régie par la Loi du 1er juillet 1901 - enregistrée sous le numéro RNA W751261756 - Siège social est sis 76 rue de la Pompe 75116 PARIS